

le 1^{er} Août 1802.
13 Thermidor an 10.

Monsieur

EN conséquence de la circulaire ci-jointe, nous vous prévenons que la nouvelle association dont elle vous fait part, commence dès aujourd'hui, sous la raison *J. SALOMON LE PREVOST ET FILS*. Vous trouverez ci-bas nos signatures respectives, auxquelles seules nous vous prions d'ajouter foi.

Nous nous flattons de trouver auprès de nos amis, la même confiance dont ils nous ont honorés jusqu'à ce jour : nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour la mériter, et leurs intérêts seront, par nous, traités avec les mêmes soins que les nôtres.

Recevez l'assurance de notre parfaite considération et de notre sincère dévouement.

Signature de notre sieur J. SALOMON LE PREVOST.

J. Salomon Le Prevost fils

Signature de notre sieur JEAN-NICOLAS LE PREVOST.

J. Salomon Le Prevost fils